

**SRI LANKA**

**Amnesty International condamne les homicides commis sur la population civile**

*Index AI : ASA 37/014/2006*

*ÉFAI*

Mardi 16 mai 2006

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International s'inquiète du nombre croissant de civils tués alors qu'un conflit armé de faible intensité semble prendre de l'ampleur, en dépit d'un accord de cessez-le-feu conclu en 2002 entre le gouvernement du Sri Lanka et les *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul). Plus de 200 personnes, civiles pour la plupart, ont été tuées au cours du seul mois dernier et plus de 20 000 autres déplacées. Amnesty International craint qu'une rupture de l'accord de cessez-le-feu et la reprise d'un conflit armé de grande ampleur n'ait des conséquences dévastatrices pour la population civile.

Au moins dix-huit civils auraient été tués dans le nord et l'est du Sri Lanka, au cours d'attaques séparées les 13 et 14 mai. Treize civils tamouls auraient été tués sur Kayts Island, un îlot au large de la côte nord-ouest de la péninsule de Jaffna, strictement contrôlée par la marine sri-lankaise qui possède une base importante dans la région. Le 13 mai, vers 20h30, des hommes armés non identifiés auraient pénétré dans la maison de Sellathurai Amalathas, à Allaipiddy, ouvrant le feu sur les occupants. Huit personnes ont été tuées, parmi lesquelles un bébé de quatre mois et un garçonnet de quatre ans, une autre personne est décédée à l'hôpital des suites de ses blessures. Lors d'une autre attaque le même soir, aux alentours de 22h30, des hommes armés non identifiés seraient entrés dans la maison de Murugesu Shanmugalingam, soixante-douze ans, à Puliyanakoodal, également sur Kayts Island et l'auraient abattu ainsi que deux autres membres de sa famille. Dix commerces de Puliyanakoodal auraient été incendiés. À Vangalady, des hommes armés auraient pénétré au domicile de Ratnam Senthuran, propriétaire d'une boutique de thé et l'auraient abattu. Des membres de sa famille ont également été blessés par balles avant de réussir à prendre la fuite.

Le gouvernement a condamné les homicides commis à Kayts Island et annoncé l'ouverture d'une enquête. Amnesty International salue le geste tout en constatant l'existence d'une politique gouvernementale quelque peu troublante, faite d'enquêtes incomplètes ou menées de manière inefficace, si bien que les auteurs de violences agissent généralement en toute impunité. Au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que le Sri Lanka a ratifié, le gouvernement doit mener des enquêtes indépendantes, impartiales et effectives sur tous les homicides ; les conclusions des enquêtes doivent être rendues publiques et les auteurs présumés de violences traduits en justice. Sans enquête ni poursuites effectives, le cycle des violences en représailles, grave source de péril pour les civils, risque de connaître une nouvelle escalade.

Les LTTE accusent la marine sri-lankaise d'être responsable des attaques sur Kayts Island, ce que nie la marine. Toutefois, Amnesty International a reçu un certain nombre d'informations crédibles laissant à penser que des personnels de la marine sri-lankaise et des cadres armés de l'*Eelam People's Democratic Party* (EPDP, Parti démocratique du peuple d'Eelam), un parti politique tamoul opposé aux LTTE, étaient présents sur les lieux des crimes. Le gouvernement a, de son côté, suggéré que les LTTE avaient orchestré l'attaque afin de « détourner l'opinion internationale ».

Quels que soient les responsables des attaques, le gouvernement sri-lankais a obligation, au regard du droit international, de prendre des mesures pour empêcher que de tels homicides ne se produisent, de traduire en justice les auteurs présumés de ces attaques et de faire en sorte que les familles des victimes puissent obtenir réparation.

Amnesty International appelle toutes les parties au conflit – notamment le gouvernement du Sri Lanka, les LTTE et autres groupes armés – à prendre toutes les mesures possibles pour éviter que des populations civiles ne soient touchées et pour respecter le droit international humanitaire, qui proscrit le meurtre et la violence dirigée contre des personnes ne prenant pas une part active aux hostilités. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**